La lettre d'information des CEE

n°20 – Avril 2017 – Le journal des Partenaires CEE de Total Marketing France

# Total Marketing France signataire de la Charte « Coup de pouce économies d'énergie »

Le dispositif « Coup de pouce économies d'énergie », lancé le 21 février 2017 par arrêté ministériel, va permettre aux ménages, sous conditions de ressources, de bénéficier à partir du 1er Avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018 d'une prime exceptionnelle pour les aider à financer certains travaux d'économies d'énergie. Ce dispositif a pour objectif d'accélérer la rénovation énergétique et de lutter contre la précarité énergétique. Total Marketing France adhère à ce dispositif.

**Notre offre TOTAL « Coup de pouce économies d'énergie » s'adresse :**

- Aux ménages en situation de précarité énergétique (voir tableau suivant) ;
- Aux propriétaires bailleurs dont le locataire est en situation de précarité énergétique (voir tableau suivant) ;
- Aux bailleurs sociaux (calcul de l'écoprime spécifique, nous consulter dans ce cas) ;

Conditions d'éligibilité du bénéficiaire (hors bailleurs sociaux) :

| Nombre de personnes composant le ménage | Plafonds de revenus du ménage en Île-de-France (€) | Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€) |
|---|---|---|
| 1 | 24 107 | 18 342 |
| 2 | 35 382 | 26 826 |
| 3 | 42 495 | 32 260 |
| 4 | 49 620 | 37 690 |
| 5 | 56 765 | 43 141 |
| Par personne supplémentaire | + 7 136 | + 5 434 |

**Notre offre TOTAL « Coup de pouce économies d'énergie » concerne les opérations suivantes :**

- **800 €** pour le remplacement d'une chaudière individuelle par **une chaudière neuve au gaz ou au fioul à haute performance énergétique**, réalisé conformément à la fiche d'opération standardisée CEE BAR-TH-106 en vigueur.
- **1300 €** pour le remplacement d'une chaudière individuelle par **une chaudière biomasse neuve de classe 5**, réalisé conformément à la fiche d'opération standardisée CEE BAR-TH-113 en vigueur.

Dans cette offre, **la totalité** de l'Ecoprime est **versée au bénéficiaire**.

Les demandes doivent être effectuées uniquement via l'envoi de la Fiche Premier Contact en faisant mention de l'éligibilité au dispositif « Coup de pouce économies d'énergie » au service de traitement de Total Marketing France à l'adresse :

CEE TOTAL CAPEB
CS 40010
68025 COLMAR CEDEX

Ou par mail à l'adresse : cee-total-capeb@berangerdeveloppement.fr

Le site internet www.lesecoprimes.fr ne permet pas de traiter les demandes liées au dispositif « Coup de pouce économies d'énergie ».

Pour plus d'information : N°Indigo 0 820 22 33 60 0,09 € TTC / MN